

PROGRAMME du 10^{ème} RALLYE REGIONAL DES VENDANGES

A **HORAIRES.**

- ❖ Parution du règlement samedi 27 septembre 2003
- ❖ Ouverture des engagements dimanche 28 septembre 2003
- ❖ Ouverture des reconnaissances: elles seront autorisées le :

Samedi 18 octobre, dimanche 19 octobre

Elles seront interdites en dehors de ces dates

Les reconnaissances sont interdites après 21H 00

- ❖ Clôture des engagements lundi 20 octobre 2003
(Cachet de la poste faisant foi).

- ❖ Vérifications des documents administratifs samedi 25 OCTOBRE 2003

PLACE DU 14 JUILLET MOLLANS / OUVEZE de 7 H 00 à 12 H 15

- ❖ **Convocation par Groupes** : (vérification administrative)

Groupes N/FN	7 H 00 à 8 H 45
Groupes A/FA	8 H 45 à 10 H 00
Groupes F2000/F	10 H 00 à 12 H 00
Groupes GT	12 H 00 à 12 H 15

- ❖ Vérifications Techniques samedi 25 OCTOBRE 2003
Place DE LA GARE MOLLANS / OUVEZE de 7 H 15 à 12 H 30
- ❖ Publication des équipages admis au départ samedi 25 OCTOBRE 2003
Place DU 14 JUILLET MOLLANS / OUVEZE à 13 H 00
- ❖ Départ 1^{ère} étape – 1^{ère} Voiture samedi 25 OCTOBRE 2003
Place DE LA GARE MOLLANS / OUVEZE à 14 H 00
- ❖ Arrivée 1^{ère} étape – 1^{ère} Voiture samedi 25 OCTOBRE 2003
Place DE LA GARE MOLLANS / OUVEZE à 16H46
- ❖ Heure d'affichage du classement partiel provisoire de la première étape, et ordre et Heure de départ de la 2^{ème} Etape samedi 25 OCTOBRE 2003
PLACE DU 14 JUILLET MOLLANS / OUVEZE à 20H00
- ❖ Départ 2^{ème} étape – 1^{ère} Voiture dimanche 26 OCTOBRE 2003
Place DE LA GARE MOLLANS / OUVEZE à 9 H 00
- ❖ Arrivée 2^{ème} Etape – 1^{ère} Voiture dimanche 26 OCTOBRE 2003
Place DE LA GARE MOLLANS / OUVEZE à 14 H 32
- ❖ Vérifications Finales dimanche 26 OCTOBRE 2003
Garage PASCAL Route de Nyons MOLLANS / OUVEZE
- ❖ Affichage du classement final provisoire dimanche 26 OCTOBRE 2003
PLACE DU 14 JUILLET MOLLANS / OUVEZE à 17 H
- ❖ Remise des Prix dimanche 26 OCTOBRE 2003
SALLE DES FETES MOLLANS / OUVEZE à 18 H

B. **REUNION DU COLLEGE DES C. S.**

❖ 1ère Réunion samedi 25 OCTOBRE 2003
PLACE DU 14 JUILLET Salle de réunion de la Mairie à 12 H 30

ARTICLE 1 : ORGANISATION

A. Définition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE

Organise les 25 et 26 octobre 2003 avec le concours du **TEAM VASIO ROMAIN**

LE 10ème RALLYE REGIONAL DES VENDANGES

Le présent règlement a été approuvé par le COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE en date du 29 juillet 2003 N° 57 R 03 et reçu

le permis d'organisation de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE le 26 août 2003 N°R434

B. Comité d'Organisation

LISTE DES ADRESSES

Président: Monsieur VIAU Jean-Claude

Et les membres du TEAM VASIO ROMAIN

Réception des engagements :

TEAM VASIO ROMAIN

B.P. 44

84110 VAISON LA ROMAINE

Tél. : 04 90 34 94 87.

Fax : 04 90 11 74 69 VIAU Jean-Claude

Fax : 04 90 46 48 65 BRIANCON Georges

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE

B.P. 21

Rue un Arnaud

13730 SAINT VICTORET

Tél : 06 22 45 21 42 Nouveau

Fax : 04 42 75 22 19

TEAM VASIO Romain

B.P. 44

84110 VAISON LA ROMAINE

Tel : 04 90 34 94 87 /// Fax 04 90 11 74 69

Tel : 04 90 46 48 48 /// Fax 04 90 46 48 65

1.1. Officiels de l'épreuve:

Directeur de Course

PATISSON Albert Licence N° 5475

Directeurs de Course Adjoint

BERTOS Jean-Pierre Licence N°3535

CLAUSS Jean P Licence N°

EYDOUX André Licence N°7205

Président du Collège des Commissaires Sportifs

VATON Jean-Louis Licence N° 5393

Membres du Collège des Commissaires sportifs

DUCARTERON MARC Licence N°9003

BRESSON Michel Licence N° 39681

Secrétaire du Collège

DUCARTERON Marilyne Licence N° 6840

Chargés des Relations Concurrents

BEGEL André Licence N° 3848

GAUTHIER Jaques Licence N° 35196

Médecin Chef

BADEI Gilbert

Commissaire technique Responsable

JEAN Jérôme A Licence N° 12872

Commissaires Techniques

GIMENO Christophe B Licence N° 40651

CORBET Robert C Licence N° 6850

VIEUX Patrick C Licence N° 113719

LAPIQUE Daniel C Licence N° 5826

BLANC Philippe C Licence N° 38131

SIMONCELLI ST Licence n°

GERMAIN François ST Licence N° 44568

Directeur D'Epreuve de VEAUX

POLGE Francis Licence N° 6839

Directeur D'Epreuve de FONTAUBE

POLGE Francis Licence N° 6839

Médecin

DEGEORGE Fabien

Directeur D'Epreuve de VEAUX

VINCENSINI Marie-odile Licence N° 9656

Médecin

LUPPI Jean-Noël

Classement Informatique

GIRY

MARIN

Responsables des Commissaires

Tous les officiels(sauf les commissaires sportifs), sont juges de fait

PERMANENCE DU RALLYE

Du samedi 25 OCTOBRE 2003, 7 H 00 au Dimanche 26 OCTOBRE 2003 à la clôture du meeting

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

SALLE DES Fêtes - PLACE DE LA GARE

Du samedi 25 OCTOBRE 2003, 7 H 00 au dimanche 26 OCTOBRE 2003 fin de meeting

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

SALLE DES FETES 26170 MOLLANS / OUVEZE

Carte grise. Permis . Licences . Passeport Tech . Fiche d’homologation . Autorisation du propriétaire en qu’a de prêt.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Place DE LA GARE 26170 MOLLANS / OUVEZE

REMISE DES PRIX

SALLE DES FETES 26170 MOLLANS / OUVEZE

1.2. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} RALLYE REGIONAL DES VENDANGES compte pour la COUPE de FRANCE des RALLYES 2004, pour le CHAMPIONNAT du COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE 2004, et pour le Championnat COMITE « JEUNE ESPOIR RALLYE.

1.3. VERIFICATIONS

Pour les vérifications administratives qui auront lieu : le samedi 25 octobre 2003 SALLE DES FETES à partir de 7H00.

CECI TIENT LIEU DE CONVOCATION

Convocation par groupe: (VERIFICATION ADMINISTRATIVE)

Groupes N/FN	7h00 à 8h45
Groupes A/FA	8h45 à 10h00
Groupes F2000/ F	10h00 à 12h00
Groupes GT	12h00 à 12h15

1.3.1.

: tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications Administratives et Techniques conformément au Programme du rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger Les pénalités suivantes.

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications:

- jusqu'à 30mn..... 15 euros
- de 30mn à 1 heure..... 30 euros
- par heure supplémentaire.....15 euros

(Jusqu'à la fermeture du contrôle toute heure étant due.)

Les vérifications finales seront effectuées au garage

:
Garage PASCAL olivier
Agent CITROEN
Route de Nyons
26170 MOLLANS SUR OUVEZE

prix de la main d'œuvre au tarif de **38,11 euros** l'heure TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1 CONCURRENT ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 10ème RALLYE REGIONAL DES VENDANGES :

doit adresser au secrétariat du Rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre du TEAM VASIO ROMAIN avant le **lundi 20 octobre 2003 MINUIT**, article 1/B du présent règlement particulier.

En ce qui concerne le règlement en espèce, ils devront se faire par mandat lettre au nom du TEAM VASIO ROMAIN, au moment de l'envoi de L'engagement.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 véhicules maximum

3.1.11 LES DROITS D'ENGAGEMENT SONT FIXES

Avec la publicité facultative des organisateurs : **200 euros**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **400 euros**

Les organisateurs ont souscrit l'assurance couvrant la responsabilité civile des Concurrents. Risque C.D.E.

3.1.12 DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée, que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

si demande envoyée par télécopie, se référer à l'article 3.1.5. du Règlement standard des rallyes.

3.2. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 VEHICULES ADMIS

N, FN // A, FA // F2000 // F // GT de Série Classe 9 et 10

GROUPE N et A LIMITE A 2500cm³

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Groupe FN et FA pas limité au-dessus de 2000cm³

4.2 PNEUMATIQUE, réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :ou seront Communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1. DESCRIPTION

Le 10^{ème} RALLYE REGIONAL DES VENDANGES représente un parcours total de 200Kms comportant 6 épreuves spéciales d'un Kilométrage de 33 Km 900

Il est divisé en 2 étapes – 3 Sections

Les épreuves spéciales sont :

FONTAUBE (6.800Kms) 1-3-5 - VEAUX (5.300) 2-4-6

Samedi 25 OCTOBRE 2003 1ère étape- 1 section 2 épreuves spéciales

Dimanche 26 OCTOBRE 2003 2ème étape- 2 et 3ème section 4 épreuves spéciales

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites en dehors des dates données page un du présent règlement (**Samedi 18 octobre, Dimanche 19 octobre**) reconnaissances autorisées seulement de 8 Heures à 21 Heures vitesse 60 Km Heures dans les spéciales et sont limité à 4 passages maximum . En dehors de ces dates, toutes reconnaissances sont interdites, des contrôles seront effectués par l'organisateur et les services de la gendarmerie. En cas d'infraction, application de l'article 6.2.4 du spécial règlement (page 1).

Les road books sont à retirer à la caserne des pompiers , place de la gare

Les 18 et 19/10/2003 de 8H à 14H.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

Tout équipage qui ne se conformerait pas à ces prescriptions se verra infliger-les pénalités prévues aux ARTICLES 6.4.1. à 6.4.5.

ARTICLE 7: DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Relation concurrente : **chasuble blanche**

Commissaire de route : **chasuble verte**

Chef de poste : **chasuble rouge**

Conforme au règlement standard FFSA

7.3 CONTROLES DE PASSAGE(C.P)-CONTROLES HORAIRES(C.H)-MISE

HORS COURSE.

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

7.5. EPREUVES SPECIALES(E.S)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 : PENALITE –RECLAMATIONS - APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Quel que soit le nombre de partants, le prix du premier de la classe sera égal au montant de l'engagement (soit 200 Euros)

PRIX et COUPES NON CUMULABLES - NI REPORTABLES

<u>Classement Scratch</u>	1 ^{er}	370 euros
	2 ^{ème}	280 euros
	3 ^{ème}	230 euros

<u>Classement par groupe</u>		
Si plus de 5 Partants	1 ^{er}	213 euros

Classement par classes

de 1 à 3 partants	1 ^{er}	200 euros
de 4 à 8 partants	1 ^{er}	200 euros
	2 ^{ème}	100 euros
de 9 à 12 partants	1 ^{er}	200 euros
	2 ^{ème}	110 euros
	3 ^{ème}	80 euros
plus de 12 partants	1 ^{er}	200 euros
	2 ^{ème}	110 euros
	3 ^{ème}	90 euros
	4 ^{ème}	80 euros

Classement Féminin

si 1 partante	1 ^{er}	80 euros
si 2 partantes	1 ^{er}	110 euros
plus de 3 partantes	1 ^{er}	140 euros

Coupes

A la classe	de 1 à 3 partants	1er 2 coupes
	de 1 à 6 partants	1er 2 coupes 2ème 2 coupes
	de 1 à 9 partants	1er 2 coupes 2ème 2 coupes 3ème 2 coupes

